



République Tunisienne



BANQUE MONDIALE



## Projet DAS et PCB Tunisie Convention de Stockholm

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie



معاً  
لنغير  
سلوكياتنا



[www.pops-tunisie.tn](http://www.pops-tunisie.tn)

# VERS L'APPLICATION DES BONNES PRATIQUES DE GESTION DES DAS

Afef MAKNI SIALA

Djerba 05 mai 2016



Ensemble changeons nos habitudes

# Introduction

- ❑ **Les établissements/structures de soins (ESS)** jouent un rôle économique et social très important.
- ❑ **Les activités de soins** permettent, en effet, de **guérir** des patients et de **sauver** des vies.  
Néanmoins, elles génèrent des **déchets à risques** pour le **patient**, le **personnel** et l'**environnement**.

## Risques liés aux DAS



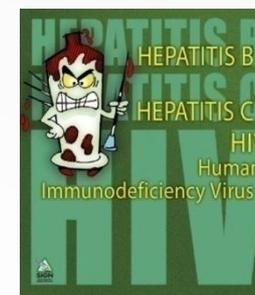
### Plusieurs types de risques :

- Risque traumatique et psycho-émotionnel;
- Risque chimique et toxique;
- Impact environnemental;
- Risque infectieux.



• L'OMS estime qu'en l'an **2000**, des injections effectuées avec des seringues contaminées ont été responsables de :

- ❖ **21 millions** de cas d'hépatite B;
- ❖ **2 millions** de cas d'hépatite C;
- ❖ Au moins **260 000** cas d'infections à VIH.





BANQUE  
MONDIALE



الوكالة الوطنية للتصريف في النفايات  
ANGED



République Tunisienne



Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm







## Producteurs potentiels

- 100 cliniques privées,
- 165 centres de dialyse qui génèrent 80% de déchets d'activités sanitaires dangereux,
- Produits chimiques générés par 355 laboratoires d'analyses,
- 2 334 officines,
- 2 080 centres de santé de base.

**La plupart de ces producteurs pratiquent jusqu'à nos jours l'incinération anarchique de leurs DASD**

❖ *Ratio 2,37 Kg/lit/jour*

❖ *Quantité > 16000 Tonnes / an*



des bonnes techniques et pratiques  
des polychlorobiphényles (PCB) en  
Tunisie



BANQUE  
MONDIALE



République Tunisienne



Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

## Cadre Général

### La Tunisie a signé et ratifié la Convention de Stockholm

la Tunisie est tenue, en vertu de cela, d'interdire toute production des  
Polluants Organiques Persistants POP's

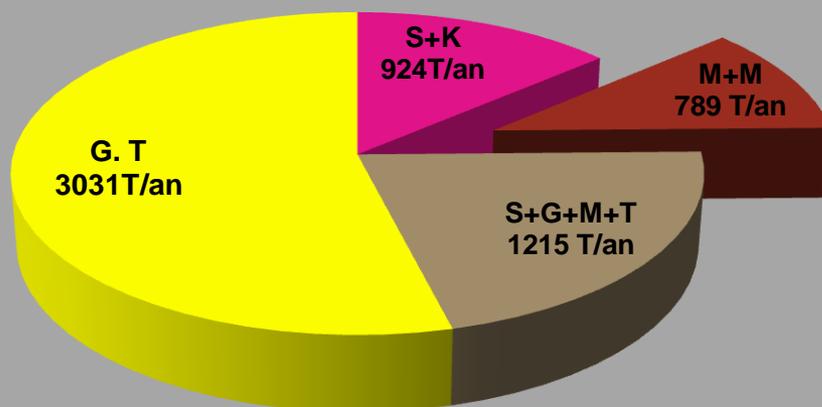
La Tunisie a élaboré un Plan National de Mise en œuvre (PNM)  
de la convention de Stockholm

Entrée en vigueur : 29/01/13 ; s'étend jusqu'à fin mai 2017

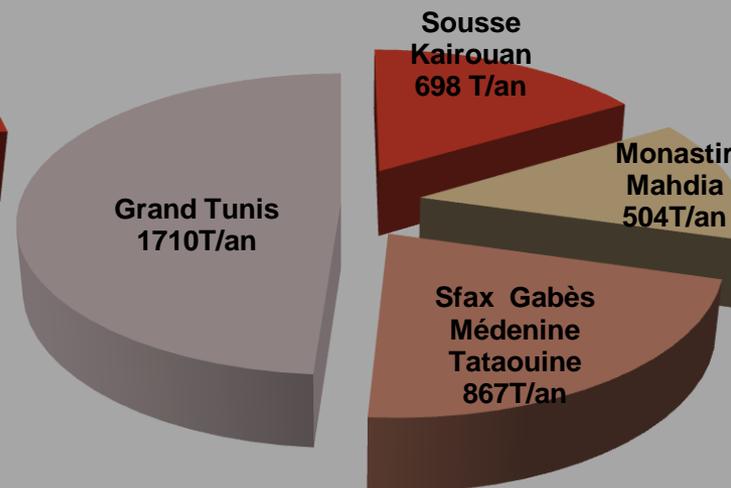
Traiter 3200 T/an de DAS dangereux = Indicateur

## 97 structures et établissements de soins concernés dans les 12 gouvernorats: Grand-Tunis, Sousse, Monastir, Kairouan, Mahdia, Sfax, Gabès, Médenine et Tataouine

Q<sup>té</sup> DASRI ( ESP +Privés): 5959 T/an  
Mars 2015



Q<sup>té</sup> DASRI (ESP) 3779T/an  
(PGES Nov 2014)





BANQUE  
MONDIALE



République Tunisienne



Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

**97 structures et établissements de soins concernés dans les 12 gouvernorats:  
Grand-Tunis, Sousse, Monastir, Kairouan, Mahdia, Sfax,  
Gabès, Médenine et Tataouine**

|   |                                       |            |
|---|---------------------------------------|------------|
| <b>1</b>                                | <b>HR Habib Bourguiba de Médenine</b> | <b>70</b>  |
| <b>2</b>                                | <b>HR de Zarzis</b>                   | <b>40</b>  |
| <b>3</b>                                | <b>HR Sadok Mkaddem de Djerba</b>     | <b>45</b>  |
| <b>4</b>                                | <b>HC Ben Guerdene</b>                | <b>30</b>  |
| <b>5</b>                                | <b>HC Beni Khedache</b>               | <b>5</b>   |
| <b>6</b>                                | <b>HC Sidi Makhlouf</b>               | <b>3</b>   |
| <b>7</b>                                | <b>HC Midoun</b>                      | <b>7</b>   |
| <b><i>Production Totale en T/an</i></b> |                                       | <b>200</b> |



## ***Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire***

***(Manuel Cadre des procédures , Convention Obligatoire, Guides des bonnes pratiques , Manuels Spécifiques, NT 106 -85 jusqu'à 106-93, etc. )***

+ La loi cadre 96 - 41 du 10 juin 1996 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination

### **Deux principes de base**

+ **Pollueur-payeur**

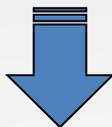
+ **Producteur-récupérateur**

**La responsabilité du producteur commence dès que le déchet est produit et s'étend jusqu'à l'étape finale. d'élimination Sa responsabilité ne cesse pas au moment où il remet les déchets à un tiers, elle reste engagée conjointement.**

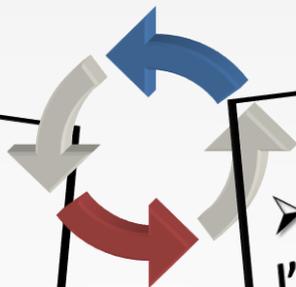
+ Loi n° 97-37 du 02 juin 1997 : fixant les conditions de transport des matières dangereuses par route.

+ Décret n° 2000-2339 du 10 octobre 2000 : fixant la liste des déchets dangereux

## Un CIM relatif à la stratégie de gestion des déchets des activités sanitaires (5 mars 2008): Fermeture de tous les incinérateurs non conformes



□ Décret d'application n° 2745 en date du 28 juillet 2008 a été promulgué pour fixer les conditions et modalités de gestion des déchets DAS et ce, en harmonie avec la loi cadre 41 - 96 du 10 juin 1996



➤ Arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Environnement et de la Santé du 23 juillet 2012 relatif au manuel de procédures cadre de la gestion des DAS dangereux

➤ Arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Environnement et de la Santé du 6 juin 2014 fixant les prescriptions obligatoires contenues dans la convention conclue entre l'établissement sanitaire et l'entreprise de gestion des DAS.

## Composante 1 : Renforcement du cadre institutionnel, réglementaire et des capacités de gestion des DAS au niveau national, régional et local.

République Tunisienne

\*\*\*\*\*



### CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

L'Agence Nationale de Gestion des Déchets

ET

Le Ministère chargé de la Santé

Février 2013

Les structures et établissements publics de santé concernés s'engagent à :

- ✓ Les structures et établissements publics, concernés doivent respecter rigoureusement, les divers aspects de sauvegardes environnementales et sociales dont le plan de gestion environnemental et social spécifique et assurer leurs mises en œuvre ;
- ✓ Réserver des sites nécessaires, spécifiques et appropriés en vue d'abriter les différents équipements qui seront fournis par le projet.
- ✓ Conclure un PV de réception tripartite entre le ministère de la santé, les structures et établissements publics concernés par ce projet et l'ANGed à propos des équipements reçus, conformément à la présente convention;
- ✓ Assurer l'entretien et la maintenance des équipements fournis par le projet;
- ✓ Permettre aux différents intervenants dans le cadre de ce projet (ANGed, Banque Mondiale, experts mandatés par le présent projet, etc.) de visiter les structures et établissements publics de santé bénéficiaires de ces équipements en vue de les superviser et de suivre le bon déroulement de la gestion des déchets d'activités sanitaires et de l'usage des équipements fournis dans le cadre de ce projet ;
- ✓ Assister l'auditeur indépendant (mentionné dans l'alinéa 7 article 3) pour bien mener sa mission d'audit financier du présent projet.

#### ARTICLE 5 : Missions d'audits financiers

Les états financiers du marché relatif à la collecte, au transport, au traitement, et à l'élimination finale des déchets d'activités sanitaires dangereux de chaque structure ou établissement public de santé doivent être audités par l'auditeur indépendant.

#### ARTICLE 6 : Durée de la Convention

La durée de cette convention est fixée à Cinq (05) ans, à partir de la date de sa signature par les deux parties contractantes.

Tunis le, ... 1<sup>er</sup> FEV. 2013

L'Agence Nationale de Gestion des Déchets



Le Ministre de la Santé

Le Ministre de la Santé  
Signé: Dr. ABDELMEKKI



BANQUE  
MONDIALE



République Tunisienne



Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

## Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire

Programme d'exécution signé entre 5  
Ministres 24 mars 2016

- Elaboration de 97 PGES  
spécifiques

✓ Manuel Cadre des Procédures pour la  
gestion des DAS Dangereux  
✓ Guide des Bonnes pratiques

- Norme pour les équipements de  
conditionnement des DAS  
enregistrée et publiée le  
30/09/2015 l'INNORPI NT 106 -  
83 jusqu'à 106-93

Elaboration de 118 Manuels spécifiques  
(MS) par type d'établissement dont 8 MS  
au gouvernorat de Médenine

Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

REPUBLIQUE TUNISIENNE

BANQUE MONDIALE fem

الجمهورية التونسية  
Ministère de l'Environnement  
Ministère de la Santé  
Ministère de l'Intérieur  
Ministère de la Défense Nationale  
Ministère des Affaires Sociales

## PROGRAMME D'EXECUTION

ENTRE

Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable  
(L'Agence Nationale de Gestion des Déchets),

Le Ministre de la Santé,

Le Ministre de l'Intérieur,

Le Ministre de la Défense Nationale

ET

Le Ministre des Affaires Sociales

Mars 2016

ANGED

1

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie

Hôpital Régional de Djerba – Médenine

PGES des DAS Spécifique



REPUBLIQUE TUNISIENNE



**PROJET DE DÉMONSTRATION ET DE PROMOTION DES BONNES  
TECHNIQUES ET PRATIQUES POUR GERER LES DAS ET LES PCB EN  
TUNISIE**

(Financement FEM N° TF11541)

**Plan de Gestion Environnemental et Social des DAS**

**Hôpital Régional Sadok Mokaddem de Djerba**

Djerba, Gouvernorat de Médenine

Rapport version finale  
2 octobre 2014



Projet de démonstration et de promotion  
des déchets d'activités sanitaires (DAS)





REPUBLIQUE TUNISIENNE



**PROJET DE DÉMONSTRATION ET DE PROMOTION DES BONNES TECHNIQUES  
ET PRATIQUES POUR GERER LES DAS ET LES PCB EN TUNISIE**

(Financement FEM N° TF11541)

**Plan de Gestion Environnemental et Social des DAS**

**Hôpital de Circonscription Béni Khédache**

**Béni Khédache, Gouvernorat de Médenine**

Rapport version finale  
2 octobre 2014





BANQUE  
MONDIALE



République Tunisienne



Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

***Renforcement des capacités au niveau national, régional et local  
(Elaboration d'une stratégie de communication ainsi qu'un plan d'action pour les  
activités de gestion des DAS , Elaboration d'un plan de formation)***

**Projet DAS et PCB Tunisie**  
Convention de Stockholm

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie.

Les établissements et les structures de soins permettent de soigner des patients et de sauver des vies. Néanmoins, ils génèrent des déchets à risque plus ou moins élevés pour le patient, le personnel et l'environnement.

La quantité totale des Déchets d'Activités Sanitaires (DAS) produits par les structures et établissements publics de santé en Tunisie est de 14.000 Ton dont environ 9.000 tonnes de déchets assimilés aux ordures ménagères.

L'objectif du projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques de gestion des DAS en Tunisie, est l'amélioration de la gestion de ces déchets via la réduction des émissions de déchets et de gaz, les pratiques qui ont parties des Produits Organiques Persistants (POP) traités dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

Les déchets et produits sont des substances produites et répandues intentionnellement ou de brilage des Déchets d'Activités Sanitaires Dangereux (DASD) qui contiennent du chlore ou des Dichloro d'Activités Sanitaires à Risques Infectieux (DASRI), les déchets à risque biologique ou chimique (Médicaments, laboratoires, solvants, thermomètres à mercure, piles, etc).

Le brilage de ces déchets en raison d'une combustion incomplète entraîne la production des émissions cancérigènes.

L'Agence Nationale de Gestion des Déchets est

l'entité qui chef de projet, contribue au renforcement de cadres institutionnels et réglementaires et des capacités techniques de gestion des DAS aux niveaux national, régional et local. Ce projet permettra d'améliorer la gestion des DAS via la formation, la sensibilisation, l'acquisition d'équipements de stockage et de transfert en intra-muros des DAS dans 17 structures et établissements publics de soins ainsi que le transport et le traitement de ces déchets en extra-muros dans les installations de traitement autorisées et leur élimination finale dans les décharges contrôlées.

**Traçabilité - Gestion des DAS**

1- Le ramassage et le tri des DAS  
2- Le transport des DAS  
3- Le traitement des DAS  
4- L'élimination finale des DAS

Le Ministère de Santé, le Directeur National de l'Énergie et des Affaires Sociales

Banque Mondiale Fem ANged

**Projet DAS et PCB Tunisie**  
Convention de Stockholm

**Le projet de bonne gestion des Déchets d'Activités Sanitaires (DAS) en Tunisie - 2013-2017**

Le projet vise à améliorer la gestion des DAS en Tunisie, en mettant l'accent sur la réduction des émissions de déchets et de gaz, les pratiques qui ont parties des Produits Organiques Persistants (POP) traités dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

**Projet DAS et PCB Tunisie**  
Convention de Stockholm

**Étapes de la gestion des DAS**

1. Production des DAS  
2. Collecte des DAS  
3. Transport des DAS  
4. Traitement des DAS  
5. Élimination finale des DAS

**Pratiques recommandées**

- Éviter la production de DAS  
- Réduire la quantité de DAS  
- Éviter l'utilisation de produits dangereux  
- Éviter l'utilisation de produits à base de mercure  
- Éviter l'utilisation de produits à base de plomb

**Pratiques à éviter**

- Lancer les DAS dans les poubelles  
- Jeter les DAS dans les égouts  
- Brûler les DAS

**Projet DAS et PCB Tunisie**  
Convention de Stockholm

**Pratiques recommandées**

- Éviter la production de DAS  
- Réduire la quantité de DAS  
- Éviter l'utilisation de produits dangereux  
- Éviter l'utilisation de produits à base de mercure  
- Éviter l'utilisation de produits à base de plomb

**Pratiques à éviter**

- Lancer les DAS dans les poubelles  
- Jeter les DAS dans les égouts  
- Brûler les DAS

**Pratiques recommandées**

- Éviter la production de DAS  
- Réduire la quantité de DAS  
- Éviter l'utilisation de produits dangereux  
- Éviter l'utilisation de produits à base de mercure  
- Éviter l'utilisation de produits à base de plomb

**Pratiques à éviter**

- Lancer les DAS dans les poubelles  
- Jeter les DAS dans les égouts  
- Brûler les DAS

**Gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux : DASRI**

**De quels types de déchets s'agit-il ?**

Sont considérés comme DASRI et doivent être gérés de manière appropriée les déchets suivants :

- Les matériels ou matériaux présents au contact avec un produit biologique ;
- Les flacons de produits sanguins à usage thérapeutique incompatible utilisés ou armés à piqûrement, les tubes de prélèvement de sang, les dispositifs de drainage et tout article de soins et tout objet souillé par un contenu - Au sang ou autre liquide biologique liquide/plaie, pontionnel, parasitaire, venotique, urinaire ;
- Les déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables par un non spécialiste ;
- l'indépendamment de la notion de risque infectieux, tout point matériel de soins fortement désinfecté d'une activité de soins et pouvant avoir un impact psycho-émotionnel : seringues, tubulures, sondes, drain, gant...

**Pourquoi les réduire -t-on ?**

À cause du risque infectieux et du risque traumatique liés à leur manipulation lesquels peuvent être évités notamment les professionnels de la santé et à un degré moindre les habitants et les visiteurs ainsi que les professionnels impliqués dans l'élimination, le transport et le traitement des DASRI et de ceux de l'impact psycho-émotionnel et environnemental de ce type de déchets.

**Quels textes réglementaires régissent la gestion des DAS en Tunisie ?**

- La loi n°94-41 du 18 juin 1994, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination ;
- Le décret n° 2008-2745 du 28 juillet 2008 portant sur les modalités de gestion des DAS ;
- Arrêté conjoint du Ministre de la Santé et du Ministre de l'Environnement du 23 juillet 2012 portant sur le manuel cadre de procédures de gestion des déchets sanitaires dangereux ;
- Arrêté conjoint du Ministre de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable et du Ministre de la Santé du 06 juin 2014 fixant les prescriptions obligatoires contenues dans la convention entre l'établissement/institution de soins et l'entreprise de gestion des DAS ;
- Circulaire du Ministre de la Santé n° 65/2014 du 19/08/2014 relative à la gestion des DAS ;

**Quels équipements, matériels et consommables sont requis ?**

Cheminés de soins avec des supports spécifiques pour les sacs de collecte des DASRI et pour les collecteurs des PCT ;

- Consommables : sacs, collecteurs PCT, ...
- Conteneurs mobiles réservés aux DASRI ;
- Local de stockage intermédiaire des DASRI ;
- Local de stockage centralisé des DASRI ;

**Quelles modalités d'élimination des DASRI ?**

(voir logigramme)

- Deux grandes phases bien distinctes sont considérées :
  - Une phase intramuraux (de la production à l'enlèvement) ;
  - Et une phase extramuraux (de l'enlèvement au traitement final) ;
- Dans l'ensemble, huit étapes obligatoires sont suivies :
  - Tra à la source ;
  - Conditionnement primaire et secondaire ;
  - Collecte ;
  - Stockage intermédiaire ;
  - Transport intramuraux ;
  - Stockage centralisé ;
  - Transport extramuraux ;
  - Traitement et élimination finale ;

**Gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux : DASRI**



**Gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risque toxique et chimique: DASRTC**

**De quels types de déchets s'agit-il ?**

On considère en milieu de soins une grande variété de DASRTC en rapport avec l'utilisation d'une grande diversité des produits, dont on peut citer (liste non exhaustive) : les effluents hospitaliers ; les déchets des laboratoires ; les déchets d'imagerie médicale ; les déchets ménagers ; les médicaments non utilisés ; les déchets des médicaments antineoplasiques (gonocytiques) ; les plaies et accumulations ; les dispositifs médicaux implantables actifs (DMA) ; les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

**Pourquoi les réduire -t-on ?**

À cause des risques liés à leur manipulation physico-chimiques (les tels déchets peuvent être explosifs, inflammables et combustibles), de leurs effets toxiques (carcinogènes, mutagènes et tératogènes pour l'homme et de leur impact néfaste sur l'environnement local, air, eau, forêt).

**Quels textes réglementaires régissent la gestion des DASRTC en Tunisie ?**

- La loi n°94-41 du 18 juin 1994, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination ;
- Le décret n° 2008-2745 du 28 juillet 2008 portant sur les modalités de gestion des DAS ;
- Arrêté conjoint du Ministre de la Santé et du Ministre de l'Environnement du 23 juillet 2012 portant sur le manuel cadre de procédures de gestion des déchets sanitaires dangereux ;
- Arrêté conjoint du Ministre de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable et du Ministre de la Santé du 06 juin 2014 fixant les prescriptions obligatoires contenues dans la convention entre l'établissement/institution de soins et l'entreprise de gestion des DAS ;
- Circulaire du Ministre de la Santé n° 65/2014 du 19/08/2014 relative à la gestion des DAS ;

**Quels équipements, matériels et consommables sont requis ?**

- Équipements de collecte et de conditionnement ;
- Équipements de protection collective et individuelle (EPC, EPI) ;
- Local de stockage réservé aux DASRTC ;

**Quelles modalités d'élimination des DASRTC ?**

- 1) Sécureté à la source selon la nature du déchet, qui se traduit sur les méthodes de danger, les pictogrammes de danger et les fiches de données de sécurité ;
- 2) Conditionnement et entreposage ;
- 3) Enlèvement et transport par une société autorisée pour le transport de déchets dangereux ;
- 4) Traitement par une société autorisée selon les conventions internationales en vigueur ;

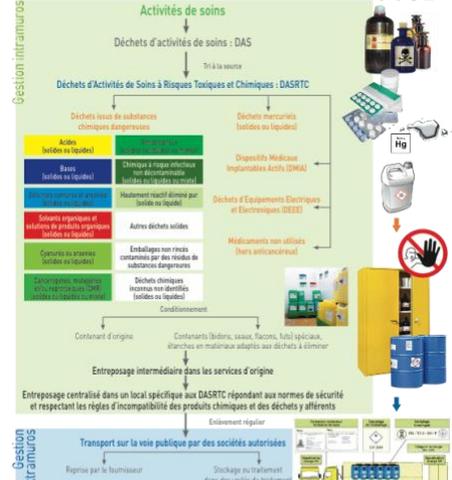
**Qui fait quoi ?**

- La loi à la source et le conditionnement : les professionnels producteurs de ce type de déchets (spécialistes sanitaires et médecine hospitalière) ;
- La collecte et le stockage : les sociétés de l'établissement ;
- Le transport extramuraux et le traitement : les sociétés des sociétés autorisées ;

**Comment assurer la traçabilité des DASRTC ?**

- La convention signée entre l'établissement et la société autorisée ;
- La régularité des déchets dangereux ;
- La vérification de suivi, établi pour chaque opération d'enlèvement des DASRTC ;
- Autres : étiquetage : GEM : code à barres ; bon de réception à la décharge ; base des données ; SIG ; résultats d'analyse ;

**Gestion des Déchets d'Activités de Soins à Risque toxique et chimique: DASRTC**





### Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés : DMA

**De quels types de déchets s'agit-il ?**  
Il s'agit des matériels de soins et de protection non contaminés et des déchets provenant des activités de restauration et d'hébergement et des services généraux et qui généralement tout déchets ne présentent pas de risques particuliers pour la santé humaine et l'environnement.

**Pourquoi les rebuts -il- en ?**  
Pour les raisons suivantes qui impliquent des DAS dangereux, les DMA ne présentent pas (ouf) les particularités de risques importants pour la santé. Ils sont classés de déchets ou non dangereux. L'objectif accordé à ce type de déchets est le même que celui prévu aux entreprises provenant des ménages du niveau de la communauté.

**Quels textes réglementaires régissent la gestion des DMA en Tunisie ?**  
- La loi n° 18 du 19 juin 1994 relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination.  
- Décret n° 2086-2745 du 26 juillet 2008 relatif sur les modalités de gestion des DAS.  
- Circulaire du Ministère de la Santé n° 452014 du 19/02/2014 relative à la gestion des DAS.

**Quels équipements et matériels sont requis ?**  
- Local de stockage centralisé des DMA.  
- Locaux de stockage intermédiaire des DMA.  
- Équipements de collecte et de transport intramuros des DMA.  
- Containers à matières résiduelles DMA.  
- Charriots de soins avec des supports spécifiques pour les sacs de collecte des DMA.

**Quels matériels d'élimination des DMA ? (voir logigramme)**  
- Deux grandes phases bien distinctes sont considérées :  
1. Une phase intramuros de la production à l'emballage final.  
2. Et une phase extramuros de l'emballage au traitement final.  
- Dans l'emballage, deux étapes obligatoires sont suivies :  
1. Tri à la source.  
2. Conditionnement ;  
3. Collecte ;  
4. Stockage intermédiaire ;  
5. Stockage centralisé ;  
6. Transport ;  
7. Traitement.

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie

### Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés : DMA

**Activités de soins et autres (restauration, hôtellerie,...)**

Déchets d'activités de soins : DAS  
Tri à la source

Déchets de type Ménagers et Assimilés : DMA

Déchets recyclables | Déchets de restauration et d'hébergement | Équipement de protection individuelle non contaminé | Matériel de soins non contaminé

Conditionnement primaire

Sacs spécifiques en plastique

Conditionnement secondaire

Entreposage intermédiaire

Collecte par les services des services chargés de la collecte

Containers mobiles spécifiques

Collecte par les services de la municipalité/ direction de soins dédiés à cette tâche

Entreposage centralisé

Transport sur le voie publique

Gestion extramuros

Société de recyclage autorisée papier, carton, plastique et verre... | Décharge contrôlée (enfouissement)

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie

### Entretien des conteneurs et locaux de stockage des DAS

**En quoi consiste l'entretien des conteneurs et des locaux de stockage intermédiaires des DAS ?**  
L'entretien des conteneurs avant usage au transport intramuros des DAS et des locaux de stockage intermédiaires et centralisés consiste en des opérations de lavage-désinfection pratiquées à l'usage de chaque opération d'entretien des DAS.

**Pourquoi ?**  
L'entretien vise l'élimination des déchets et résidus intrinsèques et permet ainsi de lutter contre les micro-organismes, les virus et d'éviter d'éventuelles contaminations microbennes.

**Quels équipements, matériels et produits sont requis ?**  
- Nettoyage de protection et accessoires : sablier plastique, baffle, gants de ménage ou de protection gants à usage unique, bavoirs...  
- Produits d'entretien :  
- Détergent (action mécanique sur les saletés et les résidus) ;  
- Désinfectant (à base de Javel) ;  
- Détergent-désinfectant double propriété de détergence et désinfection ;  
- Séchanteur ou l'assèchement (pour le cartilage)  
- Matériaux :  
- Gants (nitrile), bave, raclette, sacs à poubelle, pelle...  
- Nettoyage à l'eau à haute pression.  
**Comment s'y prendre ? (voir schéma)**  
- Port de tenue de protection appropriée, propre, contrôlée par une tenue de protection (bavette plastique, ...)  
- Port de gants de ménage ou à usage unique ;  
- Réaliser les contrôles dans le déroulement des opérations : de plus propre au plus sale et de haut en bas ;  
- Ne pas nettoyer avant de désinfecter.

**Utiliser de préférence un nettoyeur à l'eau à haute pression (ce procédé facilite l'opération de bouchage sur tout pour les conteneurs) ;**  
- Éviter le mélange des produits (risque de réaction chimique dangereuse et risque d'incompatibilité) ;  
- Respecter les indications d'utilisation des produits (usage, temps de contact...) et les dates de péremption.

**Qui fait quoi et à quel rythme ?**  
- Les services techniques doivent être dédiés aux opérations d'entretien des conteneurs et locaux de stockage des DAS ;  
- Cet entretien est obligatoirement réalisé après l'entretien.

**Comment assurer le suivi et la traçabilité ?**  
- Des relevés systématiques des opérations d'entretien doivent être effectués mentionnant le nom de l'opérateur, la date et l'heure, les produits utilisés, etc.

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie

### Entretien des conteneurs et locaux de stockage des DAS

**Préparation des matériels nécessaires : eaux, détergent, eau de javel, bavoir, serpillière et raclette**

Port d'une tenue de protection individuelle : tablier, gants, bottes

**Entretien des conteneurs des DAS**

Premier rinçage à l'eau courante claire

Lavage et brossage avec une solution détergente

Désinfection rinçage à l'eau courante claire

Équipage et séchage des conteneurs à l'air libre

**Entretien des locaux d'entreposage des DAS**

Lavage manuel avec une solution détergente

Le sol, du centre à la périphérie = du plus propre au plus sale =

Rinçage à l'eau courante et claire

Désinfection appropriée heures puis soit respecter le temps de contact

Séchage avec raclette et serpillière propre

**Remise des conteneurs à l'intérieur des locaux de stockage.**

La méthode de nettoyage à l'eau à haute pression et la méthode la mieux adaptée et la plus rapide.

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie



### Gestion des Déchets d'Activités de Soins à la maternité

www.projet-das.tn

**De quoi s'agit-il ?**  
Ensemble des méthodes et moyens utilisés pour une gestion adéquate des différents types de déchets d'activités de soins « DAS » générés par un service de maternité, conformément à la réglementation en vigueur.

**Quels objectifs ?**  
Une gestion adéquate des DAS à la maternité permet de :  
• Protéger le personnel contre d'éventuels accidents professionnels d'exposition à des déchets aiguisés ;  
• Réduire les risques infectieux en limitant la contamination de l'environnement de la maternité ;  
• Les DASRI (sauf les DASRI liquides) les sections biologiques et les sections oncologiques dans les locaux d'exposition sont envoyés dans un atelier ;  
• Les DASRI sont triés dès leur production, conditionnés dans des collecteurs hospitaliers au personnel et hermétiquement scellés dans le filière des DASRI ;  
• Les placenta, embryons et fœtus mort-nés sont éliminés selon la filière des « PAP/EP/PMN », après conditionnement dans des sacs et conservation au froid dans des congélateurs placés près des salles d'accouchement pour les placenta et dans la morgue pour les fœtus mort-nés et les embryons ;  
• Les DASRI et les DE sont éliminés en suivant respectivement la filière des « DASRI » et la filière des « DE » après conditionnement dans leur contenant d'origine ou dans des contenants dédiés et identifiés ;  
• Les déchets de type mélangeur et assimilés sont conditionnés dans des sacs hermétiques appropriés et éliminés selon la filière des DAS en privilégiant le recyclage ;

**Quels textes réglementaires régissent la gestion des DAS à la maternité en Tunisie ?**  
• Loi n°16-41 du 10 juin 1994, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination ;  
• Décret n° 2008-2743 du 20 Juillet 2008 portant sur les modalités de gestion des DAS ;  
• Arrêté conjoint du Ministre de la Santé et du Ministre de l'Environnement du 23 Juillet 2012 portant sur le manuel cadre des procédures de gestion des déchets sanitaires dangereux ;  
• Circulaire de ministère de la santé n° 45/214 du 10 octobre 1993 sur la collecte des placenta humains ;  
• Circulaire du Ministère de la Santé n° 45/214 du 10/10/2014 relative à la gestion des DAS ;

**Quels types de DAS sont générés dans un milieu de soins à la maternité ?**  
• Déchets d'activités de soins à risque infectieux « DASRI » ;  
• Déchets aiguisés de soins ou de liquides biologiques ;  
• Déchets d'activités de soins inflammables ou explosifs « DE » ;  
• Déchets d'activités de soins de type mélangeur et assimilés « DMA » ;

**Un contrat doit être signé entre la société prestataire de services effectuant l'élimination des déchets et le centre de maternité ou l'établissement dans lequel il dispose ;**  
• Chaque filière donne lieu à l'élaboration de bordereaux de suivi ;

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie

### Gestion des Déchets d'Activités de Soins à la maternité

www.projet-das.tn

**Activités de soins à la maternité**

**Déchets d'activités de soins : DAS**

Se trier à la source et conditionner

|   |  |   |  |   |
|---|--|---|--|---|
| <p><b>Déchets d'activités de soins à risque infectieux « DASRI »</b></p> <p>Filière DASRI</p> | <p><b>Déchets d'activités de soins à risque biologique et chimique « DASRI »</b></p> <p>Filière PAP/EP/PMN</p> | <p><b>Déchets d'activités de soins à risque infectieux et chimique « DASRI »</b></p> <p>Filière DASRI</p> | <p><b>Déchets inflammables ou explosifs « DE »</b></p> <p>Filière DE</p> | <p><b>Déchets de type mélangeur et assimilés « DMA »</b></p> <p>Filière DMA</p> |
|---|--|---|--|---|

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie

### Gestion des Déchets d'Activités de Soins dans un centre d'hémodialyse

www.projet-das.tn

**De quoi s'agit-il ?**  
Ensemble des méthodes et moyens utilisés pour une gestion adéquate des différents types de déchets d'activités de soins « DAS » générés par un centre d'hémodialyse, conformément à la réglementation en vigueur.

**Quels objectifs ?**  
Une gestion adéquate des DAS dans un centre d'hémodialyse permet de :  
• Protéger le personnel d'éventuels accidents professionnels d'exposition à des déchets aiguisés ;  
• Réduire les risques infectieux en évitant la contamination de l'environnement du centre d'hémodialyse ;

**Quels textes réglementaires régissent la gestion des DAS dans les centres d'hémodialyse en Tunisie ?**  
• Décret n° 16-795 du 4 avril 1998, fixant les conditions de création et d'exploitation des centres d'hémodialyse ;  
• Décret n° 2004-406 du 3 février 2004, portant modification du décret n° 16-795 du 4 avril 1998, fixant les conditions de création et d'exploitation des centres d'hémodialyse ;  
• Décret n° 2009-11027 du 15 juin 2009, modifiant le décret n° 16-795 du 4 avril 1998, fixant les conditions de création et d'exploitation des centres d'hémodialyse ;  
• Loi n°16-41 du 10 juin 1994, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination ;  
• Décret n° 2008-2743 du 20 Juillet 2008 portant sur les modalités de gestion des DAS ;

**Arrêté conjoint du Ministre de la Santé et du Ministre de l'Environnement du 23 Juillet 2012** portant sur le manuel cadre des procédures de gestion des déchets sanitaires dangereux ;  
• Circulaire du Ministère de la Santé n° 45/214 du 10/10/2014 relative à la gestion des DAS ;

**Quels types de DAS sont générés dans un centre d'hémodialyse ?**  
• Déchets d'activités de soins à risque infectieux « DASRI » ;  
• Déchets aiguisés de soins ou de liquides biologiques ;  
• Déchets présentant un danger de blessure « piqûres, coupures, tranchants » ;  
• Les déchets d'activités sanitaires à risque chimique et « DASRI » ;

**Un contrat doit être signé entre la société prestataire de services effectuant l'élimination des déchets et le centre d'hémodialyse ou l'établissement dans lequel il dispose ;**  
• Chaque filière donne lieu à l'élaboration de bordereaux de suivi ;

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie

### Gestion des Déchets d'Activités de Soins dans un centre d'hémodialyse

www.projet-das.tn

**Activités de soins dans un centre d'hémodialyse**

**Déchets d'activités de soins : DAS**

Se trier à la source et conditionner

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| <p><b>Déchets d'activités de soins à risque infectieux « DASRI »</b></p> <p>Filière DASRI</p> | <p><b>Déchets d'activités de soins à risque biologique et chimique « DASRI »</b></p> <p>Filière DASRI</p> | <p><b>Déchets inflammables ou explosifs « DE »</b></p> <p>Filière DE</p> | <p><b>Déchets de type mélangeur et assimilés « DMA »</b></p> <p>Filière DMA</p> |
|---|---|--|---|

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie

### 9 Gestion des Déchets d'Activités de Soins d'un laboratoire de microbiologie

Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

**De quoi s'agit-il ?**  
Ensemble des méthodes et moyens utilisés pour une gestion adéquate des différents types de déchets générés par un laboratoire de microbiologie bactériologique, virologique et parasitologique, conformément à la réglementation en vigueur.

**Pourquoi une gestion adéquate ?**  
Une gestion adéquate des déchets de laboratoire de microbiologie permet de :  
 • Protéger le personnel d'éventuels accidents professionnels et répondre à des déchets toxiques.  
 • Réduire les risques de contamination de l'environnement du laboratoire.  
 • Éviter des représailles et des poursuites dans le laboratoire.

**Quels textes réglementaires régissent la gestion des déchets d'activités de laboratoire en Tunisie ?**  
 • La n° 002 du 11 juin 2002, relative aux laboratoires d'analyses médicales.  
 • Arrêté du ministre de la Santé publique du 12 mai 2011, relatif aux règles de bonne pratique de laboratoire d'analyses médicales.  
 • La n° 1442 du 18 juin 1994, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination.  
 • Décret n° 2008-076 du 20 juillet 2008 portant sur les modalités de gestion des DAS.  
 • Arrêté conjoint du Ministre de la Santé et du Ministre de l'Environnement du 23 juillet 2012 portant sur le manuel cadre de procédures de gestion des déchets sanitaires dangereux.  
 • Circulaire du Ministre de la Santé n° 452014 du 19/08/2014 relative à la gestion des DAS.

**Quels types de déchets sont générés dans un laboratoire de microbiologie ?**  
 • Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASIFI).  
 • Les déchets liquides et solides contaminés.  
 • Les déchets anatomiques non aisément reconstituables.  
 • Les déchets présentant un danger de blessure et égarés, tels que : objets tranchants (PCT) +  
 • Des déchets à risque toxique et chimiques (DASRTC).  
 • Des déchets inflammables ou explosifs (DASIE).  
 • Des déchets de type ménage et assimilés (DMA).

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie

### 10 Gestion des Déchets d'Activités de Soins d'un laboratoire de microbiologie

Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

**Activités de laboratoire de microbiologie « bactériologie, virologie, parasitologie »**

**Déchets d'activités de soins : DAS**

↓ Pour la norme et le conditionnement

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <p><b>Déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASIFI)</b></p> <p>Filière DASIFI</p> | <p><b>Déchets d'activités de soins à risque toxiques et chimiques (DASRTC)</b></p> <p>Filière DASRTC</p> | <p><b>Déchets inflammables ou explosifs (DASIE)</b></p> <p>Filière DIE</p> | <p><b>Déchets de type ménage et assimilés (DMA)</b></p> <p>Filière DMA</p> |
|---|--|--|--|

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie

### 9 Gestion des Déchets d'Activités de Soins d'un laboratoire de biochimie

Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

**De quoi s'agit-il ?**  
Ensemble des méthodes et moyens utilisés pour une gestion adéquate des différents types de déchets générés par un laboratoire de biochimie, conformément à la réglementation en vigueur.

**Pourquoi une gestion adéquate ?**  
Une gestion adéquate des déchets de laboratoire de biochimie permet de :  
 • Protéger le personnel d'éventuels accidents professionnels et répondre à des déchets toxiques.  
 • Réduire les risques de contamination de l'environnement du laboratoire.  
 • Éviter des représailles et des poursuites dans le laboratoire.

**Quels textes réglementaires régissent la gestion des déchets de laboratoire en Tunisie ?**  
 • La n° 002 du 11 juin 2002, relative aux laboratoires d'analyses médicales.  
 • Arrêté du ministre de la Santé publique du 12 mai 2011, relatif aux règles de bonne pratique de laboratoire d'analyses médicales.  
 • La n° 1442 du 18 juin 1994, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination.  
 • Décret n° 2008-076 du 20 juillet 2008 portant sur les modalités de gestion des DAS.  
 • Arrêté conjoint du Ministre de la Santé et du Ministre de l'Environnement du 23 juillet 2012 portant sur le manuel cadre de procédures de gestion des déchets sanitaires dangereux.  
 • Circulaire du Ministre de la Santé n° 452014 du 19/08/2014 relative à la gestion des DAS.

**Quels types de déchets sont générés dans un laboratoire de biochimie ?**  
 • Les DASIFI +  
 • Les DASIE +  
 • Les DASRTC +  
 • Les DMA +

**Quelles modalités d'élimination des déchets issus d'un laboratoire de biochimie ?**  
 • Les DASIFI sont éliminés en suivant la filière des DASIFI, après autoclavage ou conditionnement dans des sacs effus, containers dédiés et étiquetés.  
 • Les DASIE sont éliminés en suivant la filière des DASIE, après autoclavage ou conditionnement dans des sacs effus, containers dédiés et étiquetés.  
 • Les DASRTC sont éliminés en suivant la filière des DASRTC, après autoclavage ou conditionnement dans des sacs effus, containers dédiés et étiquetés.  
 • Les DMA sont éliminés en suivant la filière des DMA, après nettoyage et conditionnement dans des sacs effus, containers dédiés et étiquetés.

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie

### 10 Gestion des Déchets d'Activités de Soins d'un laboratoire de biochimie

Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

**Activités de laboratoire de biochimie**

**Déchets d'activités de soins : DAS**

↓ Pour la norme et le conditionnement

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <p><b>Déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASIFI)</b></p> <p>Filière DASIFI</p> | <p><b>Déchets d'activités de soins à risque toxiques et chimiques (DASRTC)</b></p> <p>Filière DASRTC</p> | <p><b>Déchets inflammables ou explosifs (DASIE)</b></p> <p>Filière DIE</p> | <p><b>Déchets de type ménage et assimilés (DMA)</b></p> <p>Filière DMA</p> |
|---|--|--|--|

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie





Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

REPUBLIC TUNISIENNE

BANQUE MONDIALE fem ANGED

التصرف في نفايات الأنشطة الصحية المعنّنة  
GESTION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

Ensemble changeons nos habitudes

Ensemble changeons nos habitudes

سلوكياتنا لنغيّر

Ensemble changeons nos habitudes

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie  
www.pops-tunisie.tn

1

الوكالة الوطنية للتصرف في النفايات  
ANGED  
12/05/71 791 595 • الفاكس: 12/05/71 791 595 • البريد الإلكتروني: contact@anged.net.tn  
Agence Nationale de Gestion des Déchets  
A. rue Al Amine Al Abbasi, 1002 Tunis • B.P. 142 • La Solénière Tunisie • Tél. (216) 71 791 595 • E-mail: contact@anged.net.tn

Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

REPUBLIC TUNISIENNE

BANQUE MONDIALE fem ANGED

لا إعادة تغطية إبر الحقن - إحكام التصرف في النفايات الواخزة والقاطعة  
NON-RECAPUCHONNAGE - ÉLIMINATION CORRECTE DES PIQUANTS, COUPANTS ET TRANCHANTS

Ensemble changeons nos habitudes

Ensemble changeons nos habitudes

سلوكياتنا لنغيّر

Ensemble changeons nos habitudes

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie  
www.pops-tunisie.tn

2

الوكالة الوطنية للتصرف في النفايات  
ANGED  
12/05/71 791 595 • الفاكس: 12/05/71 791 595 • البريد الإلكتروني: contact@anged.net.tn  
Agence Nationale de Gestion des Déchets  
A. rue Al Amine Al Abbasi, 1002 Tunis • B.P. 142 • La Solénière Tunisie • Tél. (216) 71 791 595 • E-mail: contact@anged.net.tn

Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

REPUBLIC TUNISIENNE

BANQUE MONDIALE fem ANGED

عنونة الأكياس المخصصة لتكبيف نفايات الأنشطة الصحية المعنّنة والبيولوجية  
ÉTIQUETAGE DES SACS DE CONDITIONNEMENT DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX ET BIOLOGIQUES

Ensemble changeons nos habitudes

Ensemble changeons nos habitudes

سلوكياتنا لنغيّر

Ensemble changeons nos habitudes

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie  
www.pops-tunisie.tn

3

الوكالة الوطنية للتصرف في النفايات  
ANGED  
12/05/71 791 595 • الفاكس: 12/05/71 791 595 • البريد الإلكتروني: contact@anged.net.tn  
Agence Nationale de Gestion des Déchets  
A. rue Al Amine Al Abbasi, 1002 Tunis • B.P. 142 • La Solénière Tunisie • Tél. (216) 71 791 595 • E-mail: contact@anged.net.tn

Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

REPUBLIC TUNISIENNE

BANQUE MONDIALE fem ANGED

الخزن الملائم لنفايات الأنشطة الصحية الخطرة بالمستودع المركزي  
STOCKAGE APPROPRIÉ DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS DANGEREUX DANS LE LOCAL CENTRALISÉ

Ensemble **changeons** nos habitudes

لنغيّر سلوكياتنا

Ensemble changeons nos habitudes

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie  
www.pops-tunisie.tn

4

الوكالة الوطنية للتصرف في النفايات  
ANGED  
12/05/71 791 595 • الفاكس: 142 • البريد الإلكتروني: contact@anged.nat.tn  
Agence Nationale de Gestion des Déchets  
A. rue Al Amine Al Abbasi, 1002 Tunis • B.P. 542 • La Solénière Tunisie • Tél.: (216) 71 791 595 • E-mail: contact@anged.nat.tn

Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

REPUBLIC TUNISIENNE

BANQUE MONDIALE fem ANGED

تتبع التخلص من نفايات الأنشطة الصحية الخطرة  
TRAÇABILITÉ DE LA GESTION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS DANGEREUX

Ensemble **changeons** nos habitudes

لنغيّر سلوكياتنا

Ensemble changeons nos habitudes

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie  
www.pops-tunisie.tn

5

الوكالة الوطنية للتصرف في النفايات  
ANGED  
12/05/71 791 595 • الفاكس: 142 • البريد الإلكتروني: contact@anged.nat.tn  
Agence Nationale de Gestion des Déchets  
A. rue Al Amine Al Abbasi, 1002 Tunis • B.P. 542 • La Solénière Tunisie • Tél.: (216) 71 791 595 • E-mail: contact@anged.nat.tn

Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

REPUBLIC TUNISIENNE

BANQUE MONDIALE fem ANGED

معالجة نفايات الأنشطة الصحية المعيّنة  
TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

Ensemble **changeons** nos habitudes

لنغيّر سلوكياتنا

Ensemble changeons nos habitudes

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie  
www.pops-tunisie.tn

6

الوكالة الوطنية للتصرف في النفايات  
ANGED  
12/05/71 791 595 • الفاكس: 142 • البريد الإلكتروني: contact@anged.nat.tn  
Agence Nationale de Gestion des Déchets  
A. rue Al Amine Al Abbasi, 1002 Tunis • B.P. 542 • La Solénière Tunisie • Tél.: (216) 71 791 595 • E-mail: contact@anged.nat.tn



Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

التصرف في نفايات الأنشطة الصحيّة بالتشارك مع المجموعة والفرد  
GESTION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS PAR UNE IMPLICATION DE TOUS ET DE CHACUN

Ensemble changeons nos habitudes





**لنغيّر سلوكياتنا**

Ensemble changeons nos habitudes

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie  
www.pops-tunisie.tn

10

Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie  
www.pops-tunisie.tn

رموز الخطر الرئيسيّة  
PRINCIPAUX SYMBOLES DE DANGER



11

Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

Ensemble changeons nos habitudes



**لنغيّر سلوكياتنا**

Ensemble changeons nos habitudes

Projet de démonstration et de promotion des bonnes techniques et pratiques pour gérer les déchets d'activités sanitaires (DAS) et des polychlorobiphényles (PCB) en Tunisie  
www.pops-tunisie.tn

11







BANQUE  
MONDIALE



République Tunisienne



Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

## L'exposition itinérante = espace et occasion de communication

- 10 demi-journées par lieu d'exposition
- 24 gouvernorats seront couverts
- Inauguration
- Séminaires thématiques
- Cercles de concertation
- Visite organisées pour différents groupes cibles
- Animation spécifique à chaque gouvernorat



BANQUE  
MONDIALE



République Tunisienne



Projet DAS et PCB Tunisie  
Convention de Stockholm

## Déroulement d'une exposition

- 1<sup>ère</sup> demi-journée: **Inauguration** –
  - Ouverture conjointe DR Santé et ANGED
  - Invités:
    - Directeurs des établissements de soin privés et publics,
    - les pharmaciens,
    - les directeurs de centres d'hémodialyse,
    - Les représentants des Sociétés savantes
    - Les représentants des municipalités
    - Les représentants du gouvernorats
    - Les directeurs des sociétés autorisées et des commerçants de consommables

## *Amélioration de la gestion des DAS via l'acquisition d'équipements pour un montant de 4 Millions de Dinars*

- **Locaux de stockage intermédiaires et centralisés**
- **Congélateurs pour le services de maternité**
  
- **Equipements de collecte** adaptés aux types de déchets générés :
  - Conteneurs roulants de 02 types (80 et 120 L) réservés aux DASRI



**DAO International**  
- Lancé en : Juin 2015  
- Attribué en Janvier 2016



**DAO National**  
- Lancé en Fev 2015  
- Dép en cours



- Équipements de protection individuelle (lunettes, blouses);

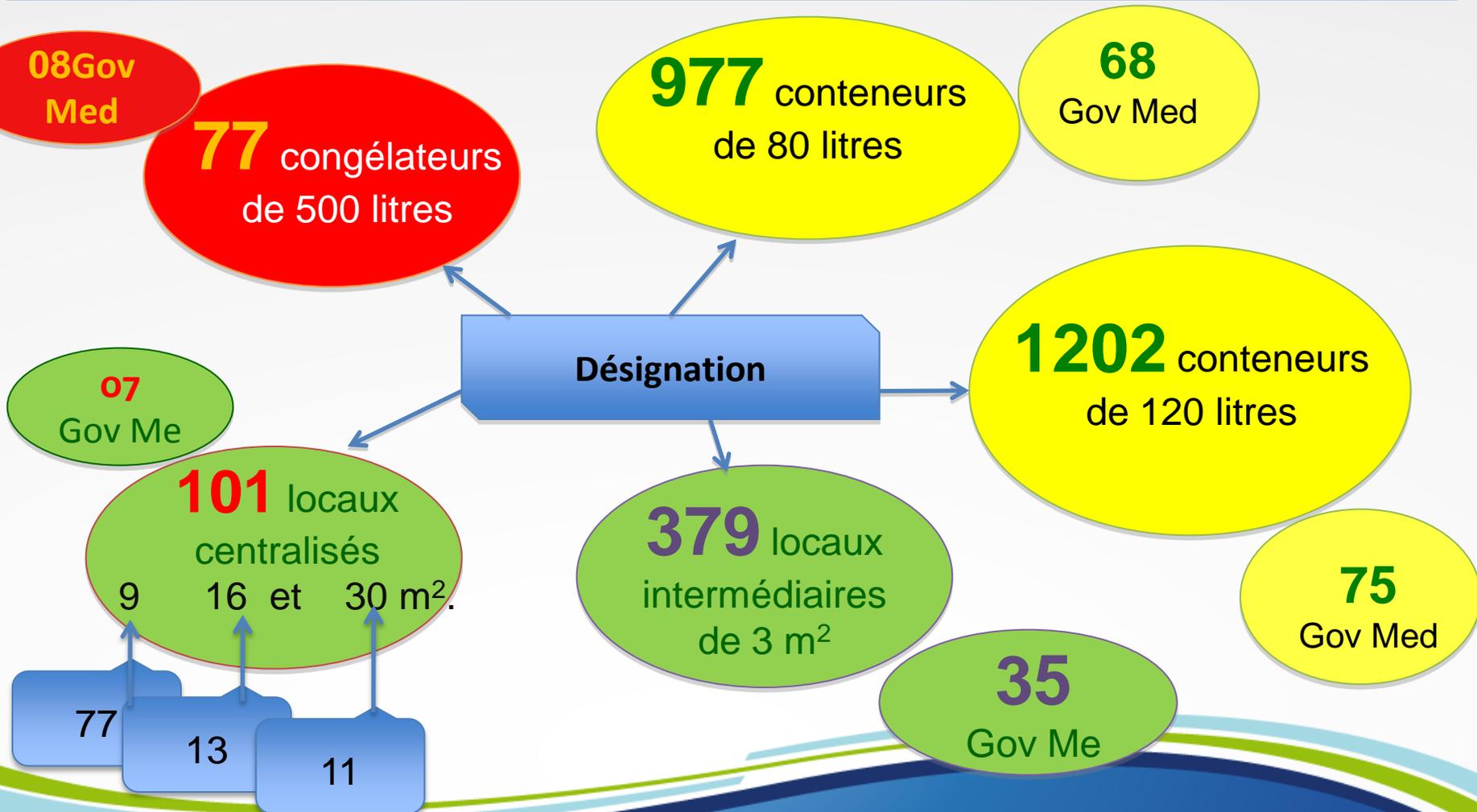


## Consommables

- Sacs pour le conditionnement et la collecte des **DASRI**;
- Conteneurs rigides Collecteurs d'aiguilles;
- Sacs pour le conditionnement et la collecte des **DMA**;
- Conteneurs de récupération des **DMA recyclables** de plusieurs types ;
- Récipients pour la récupération des **DASRTC** de contenance variable ;



## EQUIPEMENTS EN COURS D'ACQUISITION 2016



# Merci de votre attention